

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6548
22 juillet 1965
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT ADJOINT DES PAYS-BAS AU
CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire savoir qu'il a reçu du Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas un télégramme du 22 juillet 1965 l'informant que M. L. Quarles van Ufford a été nommé représentant adjoint des Pays-Bas au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ce télégramme constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

65-17697

